



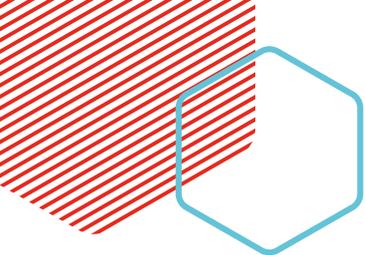
BANQUE des
TERRITOIRES



FAQ – Appel à projets « Numérique Inclusif, Numérique Éductif »

Un appel à projets de la Banque
des Territoires

Juillet 2021
version 1



QUI PEUT CANDIDATER...

Quel type de structure peut candidater en tant que structure porteuse ?

Les structures suivantes peuvent être porteuses d'un projet dans le cadre de l'appel à projets « Numérique Inclusif, Numérique Éducatif » :

- Les acteurs publics : collectivités territoriales, académies, établissements scolaires, collèges, lycées, les opérateurs de l'état (ex : réseau Canopé, le CLEMI...), etc ;
- Les structures associatives : associations complémentaires de l'école publique, associations familiales, associations de jeunes et d'éducation populaire, etc ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire : entreprises, fondations, coopératives, mutuelles, etc ;
- Les acteurs des technologies éducatives et numériques : les EdTech, les bootcamps, les tiers-lieux, etc ;

Les personnes physiques, les entreprises privées, les acteurs des télécoms, peuvent candidater à cet appel à projets, à condition d'être membres d'un consortium mais ne peuvent pas en être porteur.

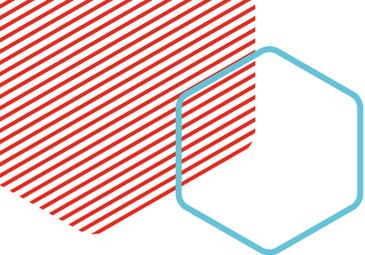
Peut-on candidater en tant que porteur sur un projet et en tant que membre du consortium sur un autre projet ?

Oui, il est possible de candidater à la fois en tant que porteur d'un projet, et à la fois être membre d'un consortium sur un autre projet.

Est-il possible de candidater à titre individuel ? Candidater en consortium est-il un pré-requis obligatoire ?

Candidater en consortium n'est pas un pré-requis obligatoire, il est possible de candidater à titre individuel. Cependant, un des objectifs de l'appel à projets étant de générer des effets leviers, la logique de mutualisation d'efforts via des consortiums est recherchée.





Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour attester de la constitution d'un consortium ?

Des lettres de soutien des structures avec lesquelles les porteurs forment un consortium constituent une pièce justificative suffisante. Les conventions de partenariat sont bien sûr également des pièces justificatives suffisantes.

Ces pièces ne sont pas demandées au moment du dépôt de la candidature. Elles seront demandées ultérieurement dans la cadre de la sélection des dossiers. Leur absence peut être un motif d'éviction des dossiers de candidature.

...SUR QUEL PÉRIMÈTRE...

Peut-on candidater au niveau national et au niveau territorial ?

Pour rappel, afin de répondre à tous les besoins des territoires, deux niveaux de financement sont possibles :

- Un niveau territorial : Si vous agissez à l'échelle d'un territoire, qui s'étend sur **1 à 3 départements**, vous pourrez prétendre à une enveloppe maximale de **50 000 €** pour le financement du projet. 65 projets seront financés au niveau territorial.
- Un niveau national : Si vous agissez à l'échelle nationale, au moins sur **2 régions**, vous pourrez prétendre au financement de votre projet à hauteur de **100 000 €** maximum. 15 projets seront financés au niveau national.

Il est possible de candidater à ces deux niveaux, mais, nous conseillons aux structures nationales, rassemblant des structures territoriales, de privilégier un ou l'autre de ces niveaux.

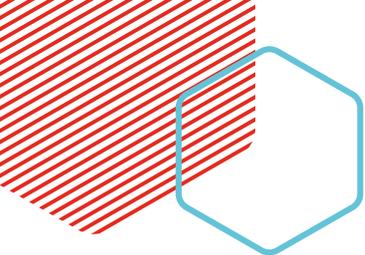
Peut on candidater à plusieurs vagues de l'appel à projets ?

Oui il est possible de candidater à plusieurs vagues de cet appel à projets.

Quelle est l'échelle minimale pour le déploiement d'un projet ?

L'échelle minimale de déploiement d'un projet est d'un département pour le niveau territorial, et de deux régions pour le niveau national. Il faut néanmoins préciser que c'est le rayonnement de votre projet qui sera évalué, aussi si une structure agit au niveau d'une commune par exemple, mais que son projet rayonne sur plusieurs zones du département, le projet est éligible





Les territoires de l'outre-mer sont-ils éligibles ?

Oui les territoires de l'outre-mer sont bien éligibles.

... AVEC QUELS FINANCEMENTS ?

Quelles sont les dépenses prises en charge ?

Les dépenses prises en charges sont celles renseignées dans [le cahier des charges](#) de l'appel à projet, à savoir :

- L'affectation de ressources humaines au projet (heures complémentaires et vacations, primes, recrutement sur contrat de personnel dédié) ;
- Les coûts liés à la formation des personnels ;
- Les coûts liés à l'aménagement d'espaces existants ;
- Les dépenses liées à l'acquisition d'équipements ou de ressources numériques ;
- Les dépenses liées à la création de contenus (éducatifs, d'animation, de formation, etc.) ;
- Les dépenses liées à la création d'événements spécifiques ;
- Les coûts liés à la communication et au marketing

Les co-financements doivent-ils être validés en amont ?

Oui les co-financements doivent être validés en amont et apparaître clairement dans le budget que vous joindrez au dépôt de candidature. Pour rappel, les fonds engagés à l'échelon national et territorial sont conditionnés à deux critères :

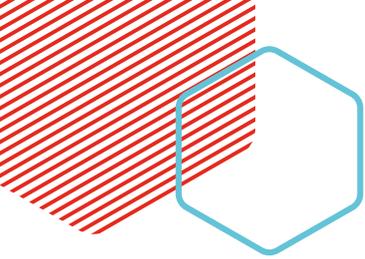
- Le principe de cofinancement obligatoire avec d'autres acteurs, publics ou privés
- Un plafond maximum de 50% de fonds apportés par la Banque des Territoires sur le projet (y compris apports en nature)

La complémentarité avec d'autres dispositifs est-elle possible ?

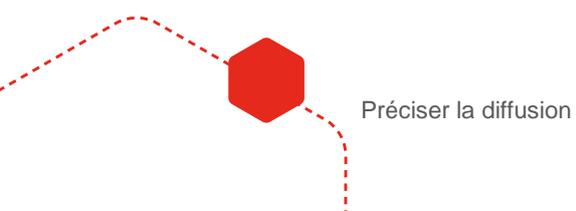
Oui la complémentarité avec d'autres dispositifs est possible, entre autres, vous pouvez établir des synergies avec les dispositifs suivants :

- Fabrique des territoires
- Hubs d'inclusion numérique
- Pass numérique





- Les bus France Services
- Le service civique
- Les conseillers numériques
- Les Reaap (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)
- Les cités éducatives
- Les PEDT (Projets éducatifs territoriales)
- Les Clas (Contrat Local d'Aide à la Scolarité)
- FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative)
- Les fonds FEDER
- Les dispositifs du PIA Territoires d'Innovation Pédagogique (Campus connectés, dispositifs territoriaux pour l'orientation, établissements de services)





BANQUE des
TERRITOIRES



[banquedesterritoires.fr](https://www.banquedesterritoires.fr)



|



@BanqueDesTerr